

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le mercredi 14 mars 2001

Une hausse de 4,00 \$ la cartouche de cigarettes serait insuffisante : les groupes de santé rappellent l'immense marge de manœuvre pour hausser davantage les taxes sur le tabac

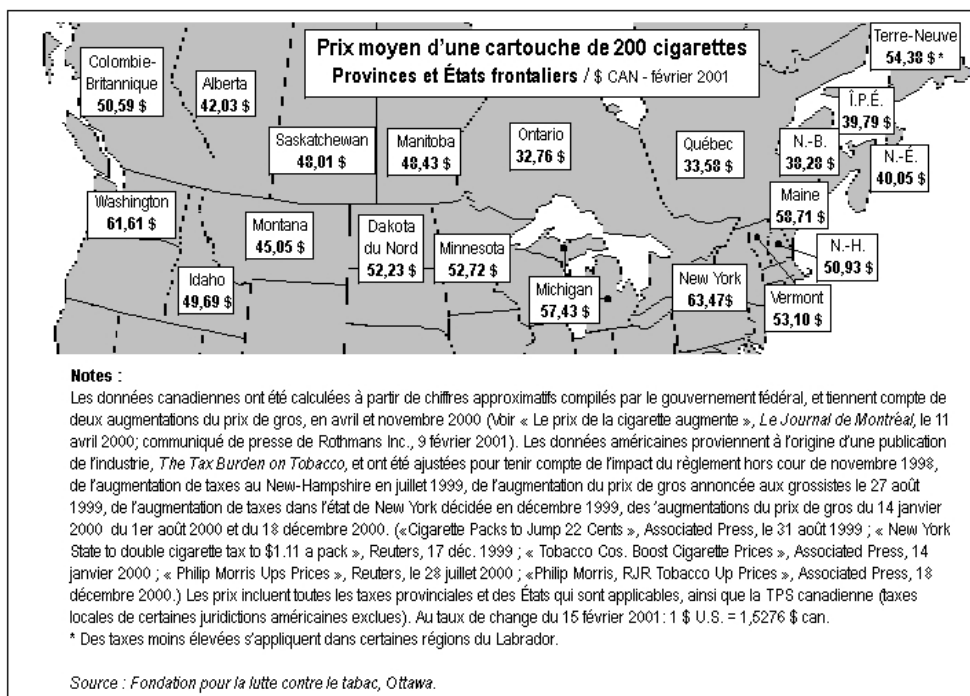
Montréal, le 14 mars 2001 – L'augmentation de 50¢ le paquet de cigarettes annoncée dans le journal *La Presse* (Denis Lessard, « *Hausse de 4\$ sur la cartouche de cigarettes : Marois déposera son budget dans deux semaines* », 14 mars 2001) suscite un sentiment d'exaspération auprès des groupes de santé québécois qui demandent depuis plusieurs années une hausse plus substantielle.

Selon **Louis Gauvin, porte-parole de la Coalition**, « *Ce montant représenterait un pas dans la bonne direction, mais en tant que hausse totale, serait nettement insuffisant. Nous espérons fermement que le Gouvernement considère ce montant comme étant la première augmentation dans une succession de hausses à venir dans un futur très proche.* » À maintes reprises, l'ensemble des organisations de lutte contre le tabac a réclamé une hausse minimum de 10 \$.

Plus de 16 mois se sont écoulés depuis la très modeste hausse de taxes de 1,20 \$ par cartouche de 200 cigarettes (ou 15¢ par paquet), le 5 novembre 1999, établissant le prix à 33,58 \$. Depuis, le Gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral ont publiquement admis vouloir ramener les niveaux de taxation à ceux qui existaient antérieurement à la crise de la contrebande, équivalant aujourd'hui à un prix total d'environ 53 \$ par cartouche¹. Pour revenir au niveau de 1994, le prix d'une cartouche devra être augmenté d'environ 20 \$.

➔ Marge de manœuvre

Bien que considérable, une hausse de 20 \$ ne fera que rattraper les niveaux de prix dans les états américains voisins. « *Le Québec et l'Ontario ont les cigarettes les moins chères en Amérique du Nord*, poursuit **François Dampousse, directeur du bureau du Québec de l'Association pour les droits des non-fumeurs**. *Les prix y sont plus bas qu'au Kentucky, en Virginie de l'Ouest et en Caroline du Nord, au cœur même de la région du tabac. Ils sont au même niveau que ceux observés en Grèce ou au Portugal, deux des pays les plus pauvres de l'Union européenne.* »



¹ Le prix d'un cartouche était de 47.46 \$ en 1994 : Ce montant équivaut à 53.19 \$ en 2001, selon le convertisseur de la Banque du Canada sur leur page Web http://www.bankofcanada.ca/en/inflation_calc.htm.

➔ Mesure de réduction du tabagisme auprès des jeunes

Selon le **docteur Renald Bujold, président de l'Association pour la santé publique du Québec**, « une hausse des taxes sur le tabac est d'abord et avant tout essentielle pour prévenir le tabagisme chez les jeunes ». En effet, l'augmentation du prix des cigarettes est considérée comme étant une des mesures les plus efficaces pour réduire le tabagisme. : une hausse de 10 % génère une baisse de 4.2 % du tabagisme auprès des fumeurs adultes et de 14 % auprès des adolescents – davantage sensibles au prix – pour une moyenne globale de 4,7 %².

Selon **Mario Bujold, directeur du Conseil québécois sur le tabac et la santé** : « De toutes les provinces canadiennes, c'est le Québec qui a le plus haut taux de jeunes fumeurs. Les experts mondiaux en économie s'accordent pour dire que l'augmentation du prix du tabac constitue une mesure réellement efficace pour dissuader les jeunes, mais nos prix sont parmi les moins élevés du monde occidental. Malgré le fait que 12 000 Québécois meurent à chaque année à cause du tabagisme, et que 50 jeunes commencent à fumer à chaque jour (18 000 / an), les gouvernements tardent encore à rétablir les prix à des niveaux qui auraient des effets de prévention efficaces. »

➔ Investissement dans la lutte antitabac

Les groupes de santé se disent également d'accord qu'il est temps d'investir davantage dans la lutte contre le tabac, et que les revenus provenant des taxes sur le tabac constituent une source appropriée pour un tel financement. **Monsieur Gauvin** explique : « Le Gouvernement du Québec dépense présentement 11 millions \$ par an dans la lutte contre le tabac, un problème qui coûte plus de 2,7 milliards \$ par année à la société québécoise (près de 250 fois de plus). Ce montant représente à peine 2 % des revenus que le gouvernement encaisse de la taxation liée à la vente de produits du tabac. » Une seule augmentation de 2,50 \$ de la taxe provinciale sur une cartouche de cigarettes générerait environ 100 millions de dollars de revenus supplémentaires pour le Gouvernement du Québec et, ce, tout en tenant compte de la réduction du tabagisme qu'une telle hausse entraînerait³.

➔ Risque de contrebande

Le Gouvernement du Québec a souvent cité la résurgence de la contrebande comme étant un frein pour une hausse substantielles des taxes sur le tabac. Mais selon **monsieur Damphousse**, « il n'y a plus de raisons pour laisser la notion de la contrebande interférer dans les décisions concernant les taxes sur le tabac. Le contexte actuel est bien différent de celui de 1993 : non seulement les prix au Québec sont plus faibles que ceux aux États-Unis et dans presque toutes les autres provinces, mais la différence de prix est phénoménale—de l'ordre de 20 \$ par cartouche de 200 cigarettes le long de la frontière. De plus, nous savons maintenant que l'industrie du tabac constitue la source principale de la contrebande et que le gouvernement pourrait décider de mieux contrôler les agissements de l'industrie sur ce front. Par exemple, une taxe à l'exportation éliminerait à toute fin pratique le commerce hors-taxes des produits du tabac de part et d'autre de la frontière. » Un récent rapport de la Banque Mondiale appuie cette position : « si la contrebande constitue indéniablement un problème sérieux, ... ce n'est pas en réduisant les taxes ni en renonçant à les augmenter qu'il convient de réagir, mais en réprimant la criminalité »⁴.

Monsieur Bujold conclut : « Nous savons que le taux de tabagisme chez les jeunes a doublé au cours des dernières années, et que ce phénomène n'est pas étranger à la baisse importante des taxes sur les cigarettes. Si le gouvernement reconnaît véritablement l'ampleur du problème qu'est le tabagisme, qu'attend-il pour agir efficacement?

Pour tout renseignement supplémentaire :

- 1) Louis Gauvin, Coalition québécoise pour le contrôle du tabac (514) 598-5533 / pagette : (514) 361-7046
- 2) François Damphousse, Association pour les droits des non-fumeurs (514) 843-3250 / cell. : (514) 237-7626
- 3) Mario Bujold, Conseil québécois sur le tabac et la santé (514) 948-5317 poste 22 / cell : (514) 882-5317

² US General Accounting Office, "Teenage smoking: Higher excise tax should significantly reduce the numbers of smokers", Report to the House of representatives, 1989 et le US Department of Health and Human Services, "Reduction the Health Consequences of Smoking: A Report of the Surgeon General", 1989.

³ Calculs fournis par les Médecins pour un Canada sans fumée et l'Association pour les droits des non-fumeurs.

⁴ La Banque mondiale, « Le développement à l'Oeuvre ; Maîtriser l'épidémie ; L'État et les aspects économiques de la lutte contre le tabagisme », 1999.